

Musée de la Résistance et de la Déportation - Encaissement et réaffectation de la subvention 2002 du Centre National du Livre

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Au titre de l'année 2002, le Centre National du Livre -Ministère de la Culture- attribue au Centre de Documentation et de Recherche du Musée de la Résistance et de la Déportation une subvention d'un montant de 900 € destinée à l'acquisition d'ouvrages sur les thèmes liés à la seconde guerre mondiale (notification attributive en date du 7 juin 2002).

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le montant de la subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative au vu de la notification attributive en recettes au chapitre 92.322.74718.52040 et le réaffecter en dépenses au chapitre 92.322.6065.52040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2002.